

DELIBERATION DU BUREAU
2023 N°24

ENVIRONNEMENT

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 1^{er} juin 2023, sur convocation du Président envoyée le 26 mai 2023.

Présents : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, E. PAYEUR, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, X. COLIN.

Excusés : C. SAUVAGE, JL. STAROSSE, M. GUEGUEN.

BU2023-24- ENVIRONNEMENT (8.8) - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ANIMATIONS DES ENS 54

Dans le cadre de sa compétence « Espaces naturels & biodiversité et GEMAPI », la Communauté de Communes Terres Touloises a contractualisé avec le département de Meurthe-et-Moselle pour la sensibilisation des scolaires et du grand public à la biodiversité sur les sites inter-communaux classés Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Des actions d'animation font partie des objectifs prévus par la CC2T. Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle accompagne financièrement cette démarche. Il s'agit de solliciter leurs aides financières pour l'année scolaire 2023-2024.

Le territoire de la Communauté de Communes Terres Touloises présente une richesse indéniable en termes de milieux et d'habitats, de populations faunistiques et floristiques. De par leur intérêt écologique, de nombreux sites sont d'ailleurs classés afin d'en assurer la préservation et la valorisation : 25 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 5 sites Natura 2000.

Parmi ces sites, la Communauté de Communes Terres Touloises est impliquée dans une politique de valorisation, de préservation et de sensibilisation en partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle sur **plusieurs Espaces Naturels Sensibles**, qui sont :

- le ruisseau du Terrouin,
- les pelouses de Jaillon,
- la carrière-sous-le-breuil à Villey-Saint-Etienne,
- la carrière de la Vermilière à Villey-Saint-Etienne,
- le ruisseau de l'Ingressin,
- le ruisseau de l'Esch,
- le plateau et fort de Domgermain,
- le plateau et fort d'Ecrouves
- les boisements humides du Gare le Cou

Il apparaît également important pour la CC2T de mener des actions **sur les autres espaces naturels d'intérêt communautaire, départementaux ou européens en dehors des sites ENS conventionnés avec le conseil Départemental**. Ces sites sont notamment en lien avec les milieux humides : la vallée de la Moselle, la forêt de la Reine, les marais de Lay-Saint-Rémy, les pelouses du Toulouis, etc.

En vertu de ce partenariat, la CC2T est engagée sur les volets suivants :

- Améliorer la connaissance de la richesse faunistique et floristique des sites et de ses conditions particulières (géologie, climat, hydrologie ...)
- Préserver, aménager et entretenir durablement les sites dans l'intérêt de la biodiversité et du public (plan de gestion écologique et paysagère, travaux de restauration ou d'entretien)
- Ouvrir les sites au public dans le respect de la sensibilité du milieu (animations pédagogiques et/ou conception et mise en œuvre d'aménagements légers permettant une découverte des sites).

1) Le Programme de sensibilisation aux ENS envisagé de septembre 2023 à août 2024

Afin d'assurer son engagement (conventions en cours avec le département) sur la partie ouverture au public, la CC2T propose pour l'année scolaire de septembre 2023 à août 2024 de reconduire la réalisation de **100 actions d'animation et de sensibilisation dont 71 animations pourraient être accompagnées financièrement par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle**. Les animations se feront dans les deux domaines d'action suivants : les Espaces Naturels Sensibles et les continuités écologiques, paysages, espèces.

L'ensemble des animations proposées sont des séquences d'une demi-journée à une journée, de septembre à août, pour les publics scolaires (de l'école primaire aux lycées), de loisirs et familiaux (programme grand public). Un nouveau public apparaît depuis 2019, le public spécialisé des Instituts Médico-éducatifs de Toul et de Velaine. Toutes les actions d'animations sont assurées en majorité par l'animatrice nature de la CC2T, sauf pour des animations spécifiques. Pour des prestations spécialisées particulières grand public (sortie botanique, balade contée, sortie mycologique...), le budget alloué pour ces prestations est estimé à environ 2 800 € par an. En 2023-2024, un prestataire spécialisé en animation nature pourrait être de nouveau sollicité pour un public varié (scolaires, accueils de loisirs...) selon les besoins de la CC2T.

Dans la mesure du possible et selon le projet pédagogique, les groupes sortent en général sur les sites de proximité de leur établissement. Pour rejoindre un site naturel classé, les groupes se déplacent en bus financé par la collectivité notamment grâce aux subventions du Département 54.

A partir du mois de septembre 2023, du fait du partenariat avec le CD 54, un accompagnement financier est possible à hauteur de 250 € par ½ journée, en semaine, horaires ouvrés. L'accompagnement financier passe à 300 €, en week-end. La Communauté de Communes Terres Toulaises sollicite une aide financière du département pour un forfait de 71 animations, de septembre 2023 à août 2024, pour la somme totale de 20 000 €. (cf. tableau ci-dessous).

Prévisionnel 2024 – CC2T		
Env. 100 animations d'éducation à l'environnement		
Sollicitation du conseil départementale sur 71 animations		
SYNTHESE PREVISIONNELLE DES ACTIONS D'ANIMATION	Animation demi-journée en jour ouvré : forfait de 250 €	Animation demi-journée en jour férié week-end forfait de 300 € et journée forfait de 600 €
15 animations	56	15 animations : 10 animations 1/2-journée week-end 5 animations journée week-end
Espaces Naturels Sensibles ,continuités écologiques, paysages, espèces / ou autre thème autour de la transition écologique	14 000 €	1. 3 000 € 2. 3 000 €
Totaux	14 000 €	6 000 €
Accompagnement prévisionnel du Département pour 71 animations CC2T / janvier à août 2024		20 000 €
Transport pris en charge par la CC2T	5 000 €	0€

Mis en ligne le 02/06/2023 à 12h57

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20230601-BU2023_24-D

Sollicitation d'autres partenaires sur une trentaine d'animations	
Accompagnement prévisionnel 2024 Conseil Régional Grand Est pour une quinzaine d'animations	3 750 €
Accompagnement prévisionnel 2024 Agence de l'eau pour une quinzaine d'animations	3 750 €
Transport pris en charge par la CC2T	2 500 €

En conséquence, le Bureau Communautaire est invité à :

- Autoriser le président à solliciter l'accompagnement financier du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (service Environnement - Espaces Naturels Sensibles) et de tout autre organisme susceptible de subventionner la CC2T (Agence de l'eau, Conseil Régional Grand Est, etc.) et signer les documents nécessaires correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

Mis en ligne le 02/06/2023 à 12h57

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20230601-BU2023_24-D